

Décision du Maire

N° 2026-100

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : GARAGE N° 12 SITUE RUE DIDEROT – CONTRAT DE LOCATION AU PROFIT DE MONSIEUR BENNOUR KHALED

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 5 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Monsieur BENNOUR Khaled a sollicité la Ville de Montbéliard pour louer un garage situé rue Diderot ;
- Considérant que le garage n° 12 situé rue Diderot est disponible ;
- Considérant que la Ville de Montbéliard a proposé à Monsieur BENNOUR Khaled de louer le dit garage à partir du 31 juillet 2026, en versant un loyer trimestriel de 126,00 euros ;
- Considérant que Monsieur BENNOUR Khaled a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De signer un contrat de location avec Monsieur BENNOUR Khaled aux conditions suivantes :
 - Date d'effet : 31 juillet 2026
 - Loyer trimestriel : 126,00 euros TVA inclus

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le dimanche 2 Aout 2026

Le Maire

**Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**



Eddie STAMPONE

Déposée en Sous-Préfecture le : 3 août 2026

Affichée le : 3 août 2026